



Communiqué intersyndical du 10/12/2015

Le Comité Technique de l'UPEC était consulté jeudi 10 décembre au matin sur le « projet de règlement intérieur de l'Université Paris Est ».

Ce projet inscrit définitivement le recul de la démocratie dans les instances relevant notamment des prérogatives de la COMUE. Car il revient de fait à **diluer scandaleusement la représentation des personnels élus dans tous les nouveaux Conseils**.

Les élus FSU et FO ont voté contre ce projet (Sgen et Snptes se sont abstenus, la CGT était absente) ; le fait qu'il n'ait recueilli aucun vote « pour » au sein du CT n'empêchera sans doute pas la Présidence de le faire voter en CA !

A titre d'exemple, dans les « Conseils de pôles thématiques », nouvelles structures où seront définies les **politiques de recherche et de formation** qui s'imposeront à l'ensemble des établissements de la Comue, il y aura en tout et pour tout **un représentant élu des enseignants-chercheurs** et **un « autre personnel »**, tous deux choisis parmi les élus du conseil académique. Deux élus **sur au moins une trentaine** de membres !... Le reste sera composé des Président et vice-président de la Comue, des « présidents et directeurs des établissements membres et associés », de « personnalités extérieures représentatives des collectivités locales, des activités socio-économiques et du monde scientifique », des « directeurs de structures fédératives ou de programmes transversaux d'UPE », etc. !...

En résumé : Dans la future Comue « fusionnée », l'exécutif, l'administration, les « personnalités extérieures » et les directeurs d'établissements associés - donc non universitaires et parfois privés -, décideront de l'avenir de la recherche et de la formation à l'Université, devant deux représentants du personnel sagement assis sur leur strapontin, dont UN enseignant-chercheur !...

Pour le « Conseil de la formation doctorale », la représentation des enseignants-chercheurs élus sera de 4 sièges pour une composition équivalente...

Démocratie à l'Université : fermez le ban !

Si demander à des représentants élus du personnel de se prononcer sur de telles règles de fonctionnement n'était pas une obligation légale, ce serait clairement une **provocation** !...

En outre, la méthode est éclairante sur l'idée que l'équipe présidentielle se fait de la démocratie : un seul Comité Technique de la Comue - celui de l'UPEC -, théoriquement convoqué comme « CT commun », votait ce « règlement intérieur » pour l'ensemble des établissements concernés par l'UPE (7 établissements membres et 15 établissements associés) !...